

Art. 2 Niveau de l'indice

... cet indice des rentes équivaut à la moyenne arithmétique des deux valeurs suivantes:

- a. 171,6 points pour l'évolution des prix, correspondant à un niveau de 103,4 points (mai 1993=100) de l'indice suisse des prix à la consommation;
- b. 190,2 points pour l'évolution des salaires, correspondant à un niveau de 110 points (juin 1993=100) de l'indice des salaires nominaux.